



Consequences d'une controle fiscal de mon ancien proprio (contrat

Par **paysbas**, le **09/03/2009** à **18:59**

Bonjour,
L'année dernière j'ai eu une affaire en location gérance (au nom propre). Ça se passe très mal avec (entre autre) le propriétaire et je suis en dépôt de bilan actuellement.
Maintenant le propriétaire M.B. me dit que il a reçu une lettre de inspecteur des impôts et que il va avoir probablement une contrôle fiscale et que ceci peut avoir de grandes conséquences pour moi aussi..
Est ce que vous pouvez me renseigner un peu plus sur ce sujet? Je suis hollandaise et un peu perdue sur ce domaine!! Est ce que M.B. peut éventuellement me mettre au tribunal que c'est à cause de moi cette contrôle ou ses pertes d'argent? ou dans quel façon moi j'aurai une contrôle aussi? (vu que son précédent locataire a M.B. aussi a dû déposer le bilan)
Je vous remercie beaucoup déjà d'avance pour votre aide (si possible, bien sûr!!)
Salutations sincères,
melle L.v.D

Par **razlebol**, le **12/03/2009** à **18:43**

Je me permet de répondre bien que mes connaissances en droit fiscal ne soient que celle d'un commerçant de base.
Le contrôle fiscal concerne votre loueur, pas vous, donc ne soyez pas trop inquiète.
Même s'il a l'intention de vous impliquer pour limiter ses fautes éventuelles, les fonctionnaires des impôts ne sont pas des naïfs et savent faire la part des choses.
Vous pouvez, durant le contrôle de votre loueur, avoir des contacts avec les fonctionnaires des impôts; mais uniquement pour vous demander des indications ou des pièces servant à compléter les dossiers de votre loueur.
Si dans le pire des cas il arrivait à convaincre les services fiscaux à vous contrôler, si vous avez une comptabilité honnête et bien tenue vous ne risquez absolument rien si ce n'est le désagrément de vous sentir suspectée.